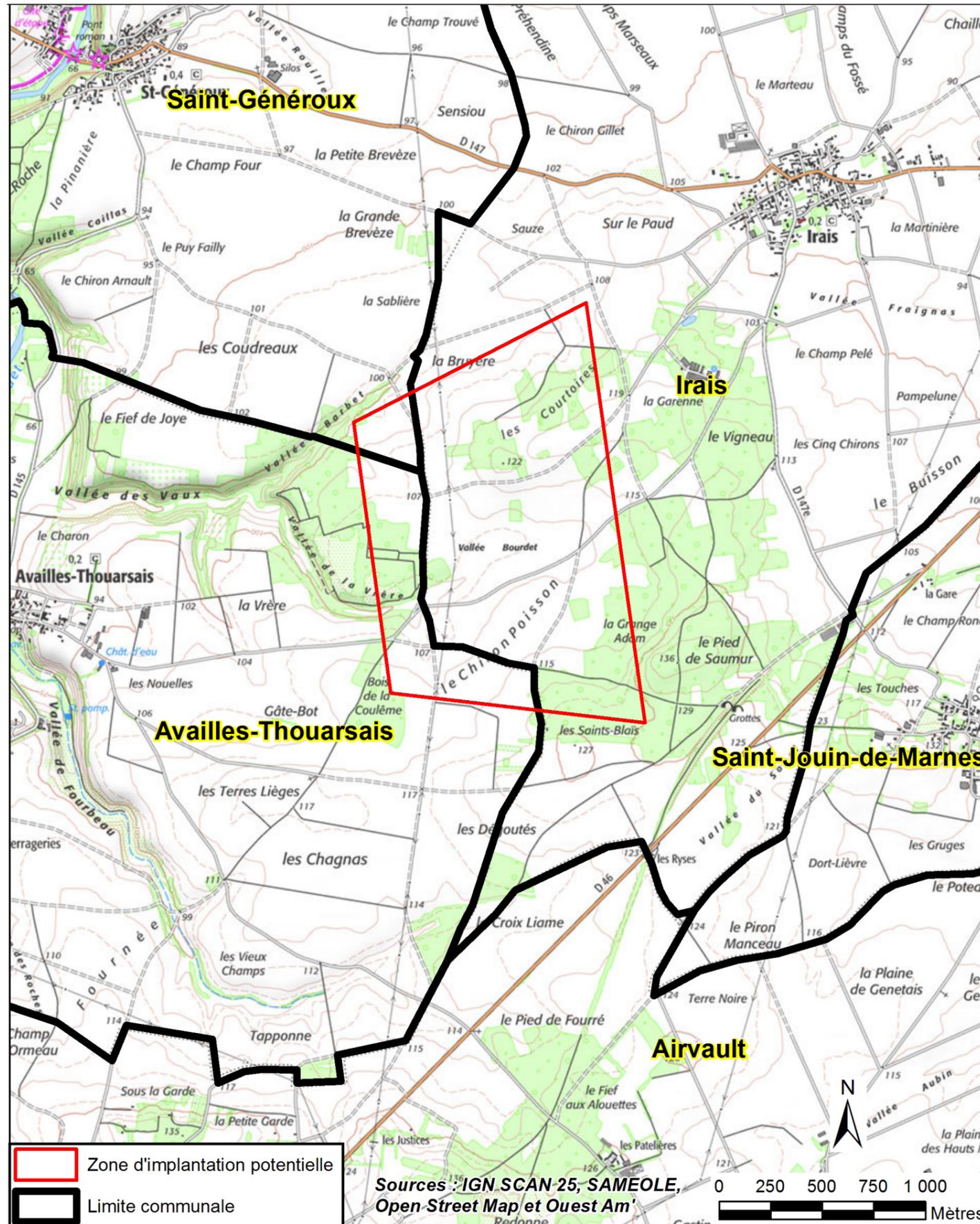


Carte 1 : Zone d'Implantation potentielle du projet éolien



ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE

L'implantation du projet est envisagée :

- Principalement sur la commune d'Irais, en limite des communes de Saint-Généroux et d'Availles-Thouarsais.
- Dans un secteur bordé de boisements,
- À l'écart des grands axes routiers.
- Dans un contexte paysager déjà caractérisé par l'éolien.

Cette implantation potentielle se situe entre deux parcs éoliens :

- Au nord : ferme éolienne de Saint-Généroux - Irais (autorisée)
- Au sud : ferme éolienne d'Availles-Thouarsais (construite)

A noter : un projet est également à l'étude au sud de la zone d'implantation potentielle : projet éolien des Terres Lièges

(Voir page § : contexte éolien)

1. ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL

1.1. DÉFINITION DES AIRES DE L'ÉTUDE PAYSAGÈRE

a) Préconisations du guide national

Le *Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens*² indique :

«On distinguera trois aires d'étude [...]»

- L'aire d'étude immédiate : elle inclut la Zone d'Implantation Potentielle et une zone tampon de plusieurs centaines de mètres. A l'intérieur de cette aire, les installations auront une influence souvent directe et permanente (emprise physique et impacts fonctionnels).
- L'aire d'étude rapprochée : elle correspond, sur le plan paysager, à la zone de composition, utile pour définir la configuration du parc et en étudier les impacts paysagers. Sa délimitation inclut les points de visibilité du projet où les éoliennes seront les plus prégnantes. Son périmètre est inclus dans un rayon d'environ 6 km à 10 km autour de la zone d'implantation possible.
- L'aire d'étude éloignée : c'est la zone qui englobe tous les impacts potentiels, affinée sur la base des éléments physiques du territoire facilement identifiables ou remarquables (ligne de crête, falaise, vallée, etc.) qui le délimitent ou encore sur des éléments humains ou patrimoniaux remarquables (monument historique de forte reconnaissance sociale, ensemble urbain remarquable, bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, site classé, Grand Site de France, etc.).

b) Justification de l'étendue des aires d'étude par le paysagiste

L'aire d'étude immédiate

L'aire d'étude immédiate est établie autour des zones d'implantation potentielle du parc éolien qu'elle englobe de manière élargie compte tenu du fait que la zone d'implantation définitive n'est pas connue au démarrage de l'étude paysagère.

C'est dans cette aire immédiate sera étudié précisément le traitement paysager (couleurs, formes...) des éléments constitutifs du projet (éoliennes, postes de livraison, chemins d'accès...).

L'aire d'étude rapprochée

L'aire d'étude rapprochée doit correspondre à la zone dans laquelle le projet éolien constitue un élément dominant du paysage, là où les éoliennes seront les plus prégnantes.

Dans le cadre de cette étude, l'aire d'étude rapprochée a été fixée en considérant un rayon de **8 km** à partir de la limite de la zone d'implantation potentielle.

Ce rayon de 8 km a notamment permis d'inclure les villes d'Airvault et de Moncontour ainsi que l'axe routier D938 qui relie Thouars à Parthenay. Cette aire englobe également une grande partie de la vallée du Thouet qui constitue le principal axe touristique et patrimonial existant sur le secteur rapproché du projet éolien.

C'est à l'intérieur de ces deux aires (immédiate et rapprochée) que les perceptions du projet depuis l'habitat, les routes, mais aussi depuis les abords des monuments et sites protégés ou remarquables seront le plus précisément étudiées.

L'aire d'étude éloignée

L'aire d'étude éloignée correspond à l'ensemble de la zone dans laquelle, au vu de la topographie et des grandes zones de boisement, les limites maximales d'incidence visuelle du projet peuvent être définies.

C'est la zone d'impact potentiel du projet. À cette échelle, il s'agira de présenter l'environnement global du projet éolien (géomorphologie, unités paysagères attraites touristiques et/ou patrimoniaux...).

Connaissant le nombre maximal et la hauteur maximale des éoliennes, une première approche théorique du périmètre d'étude éloigné peut être obtenue avec la formule suivante, préconisée par l'ADEME :

$$R = (100 + E) \times H$$

avec R = rayon de l'aire d'étude,

E = nombre d'éoliennes,

et H = hauteur totale d'une éolienne.

Sur ce site, il sera envisagé au final l'implantation de 7 éoliennes de 175 m.

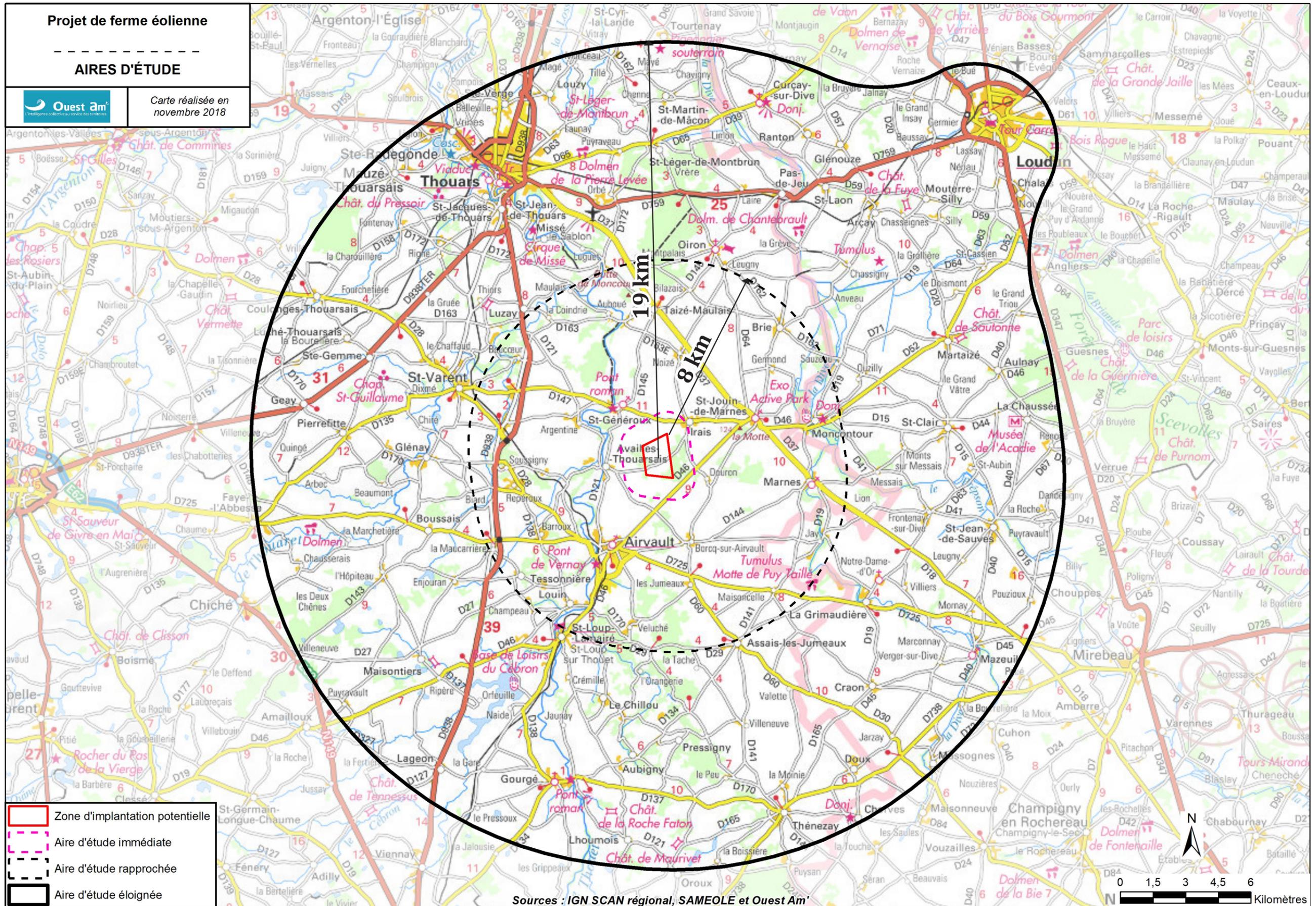
Ainsi, avec la formule $R = (100+7) \times 175$, le rayon de l'aire d'étude théorique s'établit à 18,72 km. Le rayon d'étude éloignée défini dans le cadre du volet paysage et patrimoine forme donc un rayon de l'ordre 19 km à partir du centre du projet.

Par ailleurs, il a été jugé opportun d'étendre l'aire d'étude éloignée de manière à intégrer la ville de Loudun, située au nord-est, dont la vieille ville s'établit sur un promontoire.

Le paysagiste, lors de son étude, prendra soin néanmoins de vérifier si il n'existe pas des perceptions significatives au delà de du périmètre d'étude éloigné ici préalablement défini.

² Il a été fait référence à l'actualisation 2017 du «Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens», éditée par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable.

Carte 2 : Aires d'étude relatives à l'analyse paysagère



Carte 3 : Relief et hydrographie dans les aires d'étude paysagère

1.2. LES COMPOSANTES PAYSAGÈRES

1.2.1. Enjeux liés à la topographie

Sur l'aire éloignée, le relief est globalement peu accentué offrant un faciès général de plaine.

Les altitudes progressent lentement en direction du sud et du sud-ouest.

Des micro-reliefs animent la plaine, formant pour certains des buttes assez ponctuelles et souvent boisées : butte de Moncoué, à l'ouest de Taizé d'altitude 125 m ; butte de la Motte à l'ouest de Saint-Jouin-de-Marne d'altitude 124 m, ...

Trois cours d'eau d'axe nord-sud irriguent l'aire d'étude éloignée :

- Le Thouaret (à l'ouest)
- Le Thouet (au centre)
- La Dive (à l'est) qui matérialise la frontière entre les départements des Deux-Sèvres et de la Vienne

La rive Est de la Dive se caractérise par un chevelu dense d'écoulements canalisés sur une zone basse de marais dont les altitudes oscillent aux environs de 50 à 60 mètres NGF.

Les éléments forts du relief à l'échelle de l'aire éloignée sont :

- Un secteur plus élevé au sud et à l'ouest qui correspond aux contreforts de la Gâtine.
- Une plaine transversale d'axe nord-ouest/sud-est, dont les altitudes oscillent autour des 100 m NGF, qui correspond à la plaine de Thouars et Moncontour.
- Une dépression marquée côté Vienne dans le

Loudunais, avec des zones basses inférieures à 75 m NGF.

- Une zone à nouveau sur-élevée autour de Loudun au nord-est (rebord de cuesta).

A noter : Les reliefs de la région de Parthenay et Bressuire, tout comme la plaine de Thouars et Moncontour, et la dépression du Loudunais, suivent tous une orientation générale d'axe nord-ouest/sud-est.

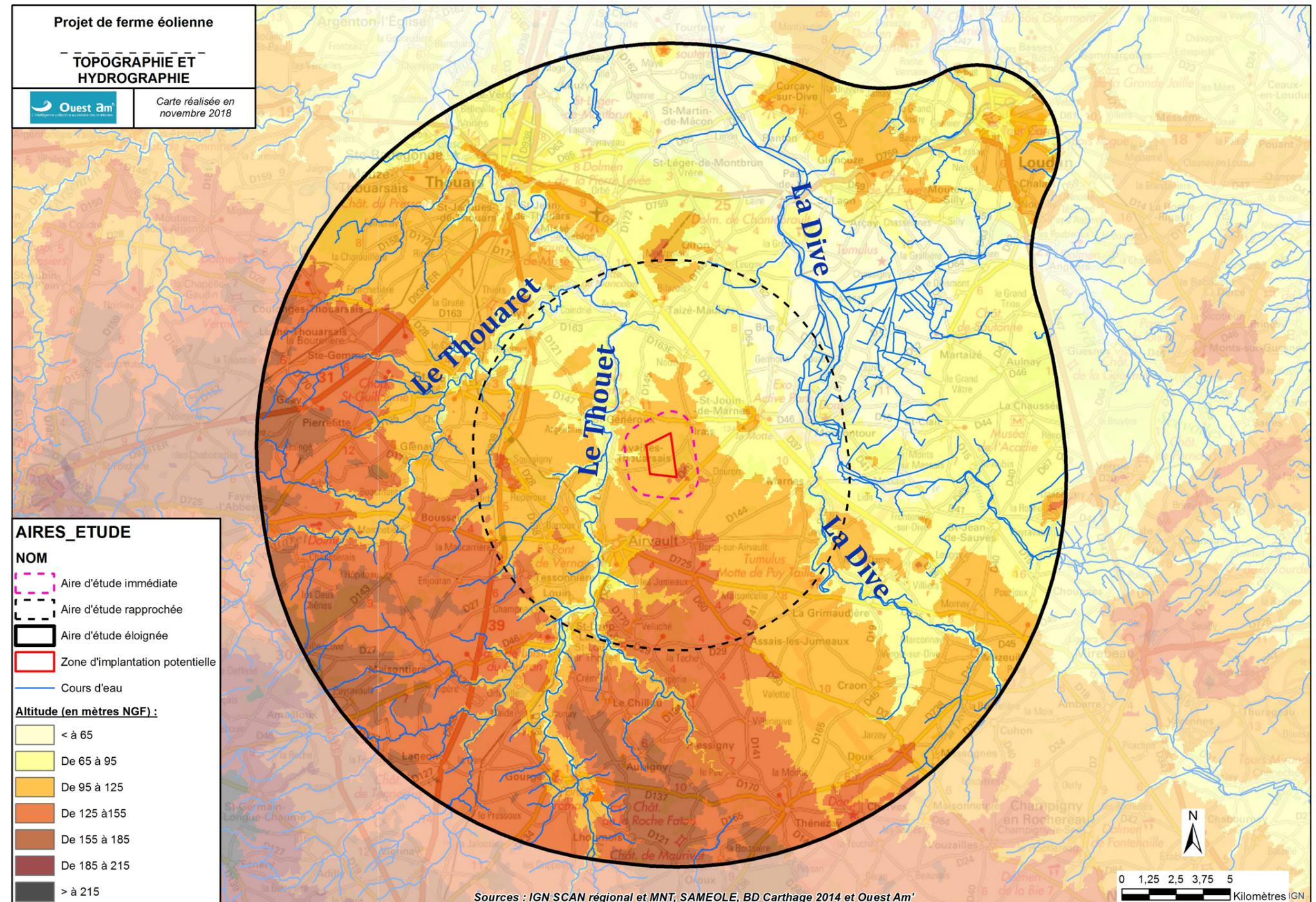
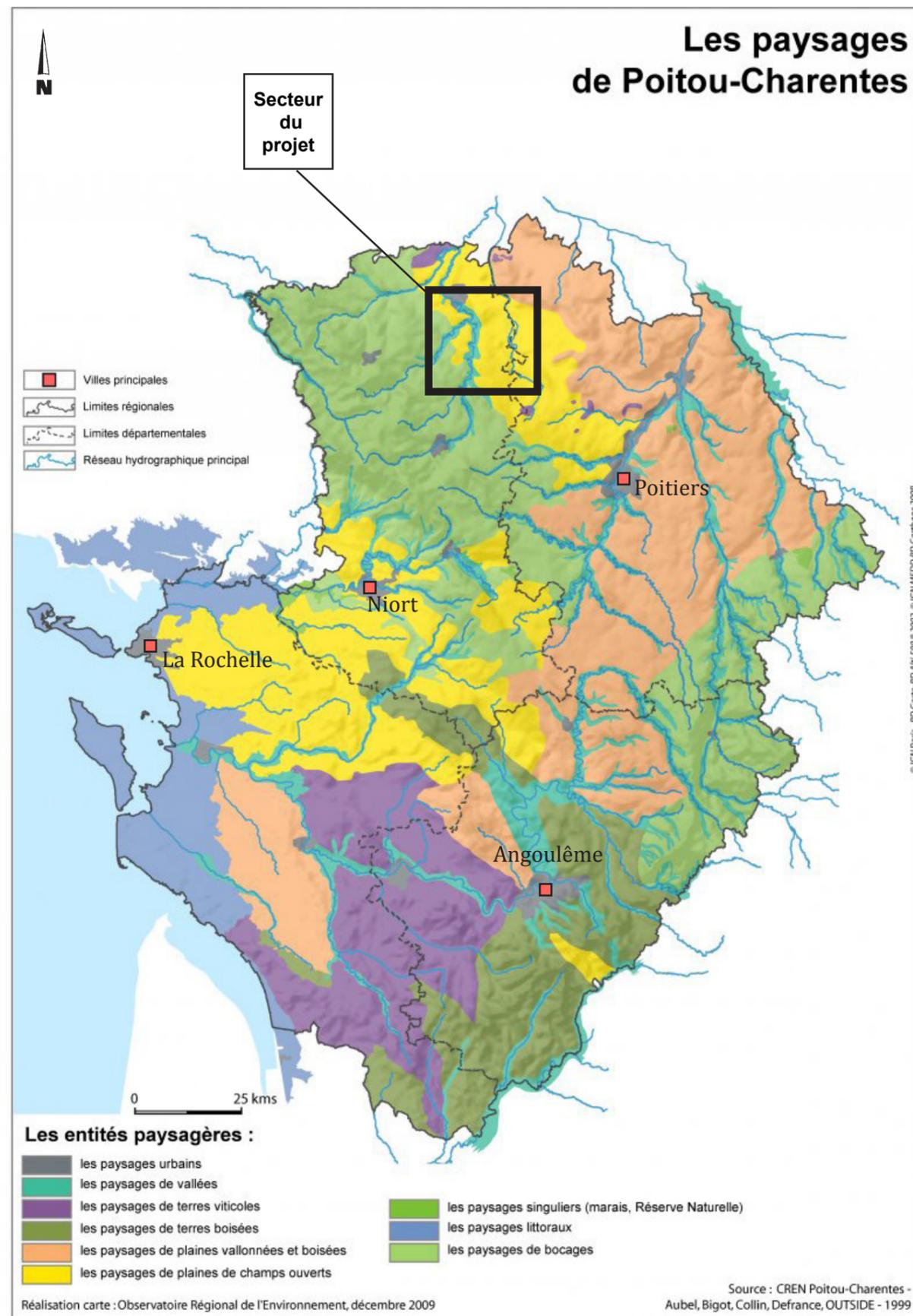


Figure 3 : Les paysages de Poitou-Charentes



1.2.2. Enjeux liés aux unités paysagères

Point de jonction entre les contreforts du massif armoricain et l’océan tropical qui baignait la région il y a 185 millions d’années, le Poitou-Charentes offre une structure géologique particulière qui explique en partie la diversité du paysage actuel, alternant plaine, bocage et gâtine.

Des paysages de plaine de champs ouverts et des vallées habitées

Située au nord de la région Poitou-Charentes et du département des Deux-Sèvres, l’aire d’étude du projet s’inscrit principalement dans le contexte des paysages de plaine de champs ouverts ; ces derniers sont bordés par des paysages de bocage (à l’ouest et au sud) ainsi que par des paysages de vallées, principalement orientés nord-sud (Thouet et Dive notamment).

Peu visibles et peu ressenties, les vallées constituent cependant une figure importante des paysages régionaux. Elles créent, dans un contexte de platitude relative et d’horizon dégagé, des ruptures de relief, de végétation, de forme et de couleur. Villes, bourgs, villages et hameaux y sont souvent blottis.

1.2.3. Les unités paysagères : description et sensibilités particulières vis-à-vis de l’éolien

Les descriptions ci-après sont principalement extraites de l’atlas des paysages de Poitou-Charentes. Au-delà des caractéristiques générales de chacune de ces unités, nous avons mis en avant leurs sensibilités, particulièrement vis-à-vis d’un projet éolien.

a) Les plaines de (Neuville*) Moncontour et Thouars

Cette unité occupe la plus grande partie de l’aire d’étude éloignée. L’agriculture intensive y est omniprésente. Le principal événement est formé par le contraste entre les calcaires de la plaine et les granits du fond des vallées (voir vallée du Thouet). En frange nord-est, le secteur des collines de tuffeau présente un rebord surélevé (de type cuesta), qui occasionne de belles positions de belvédères regardant la plaine, comme à Curçay-sur-Dive par exemple. (*Cette unité s’étend en dehors de l’aire d’étude éloignée, vers le sud-est en direction de Poitiers où elle se nomme plaine de Neuville).

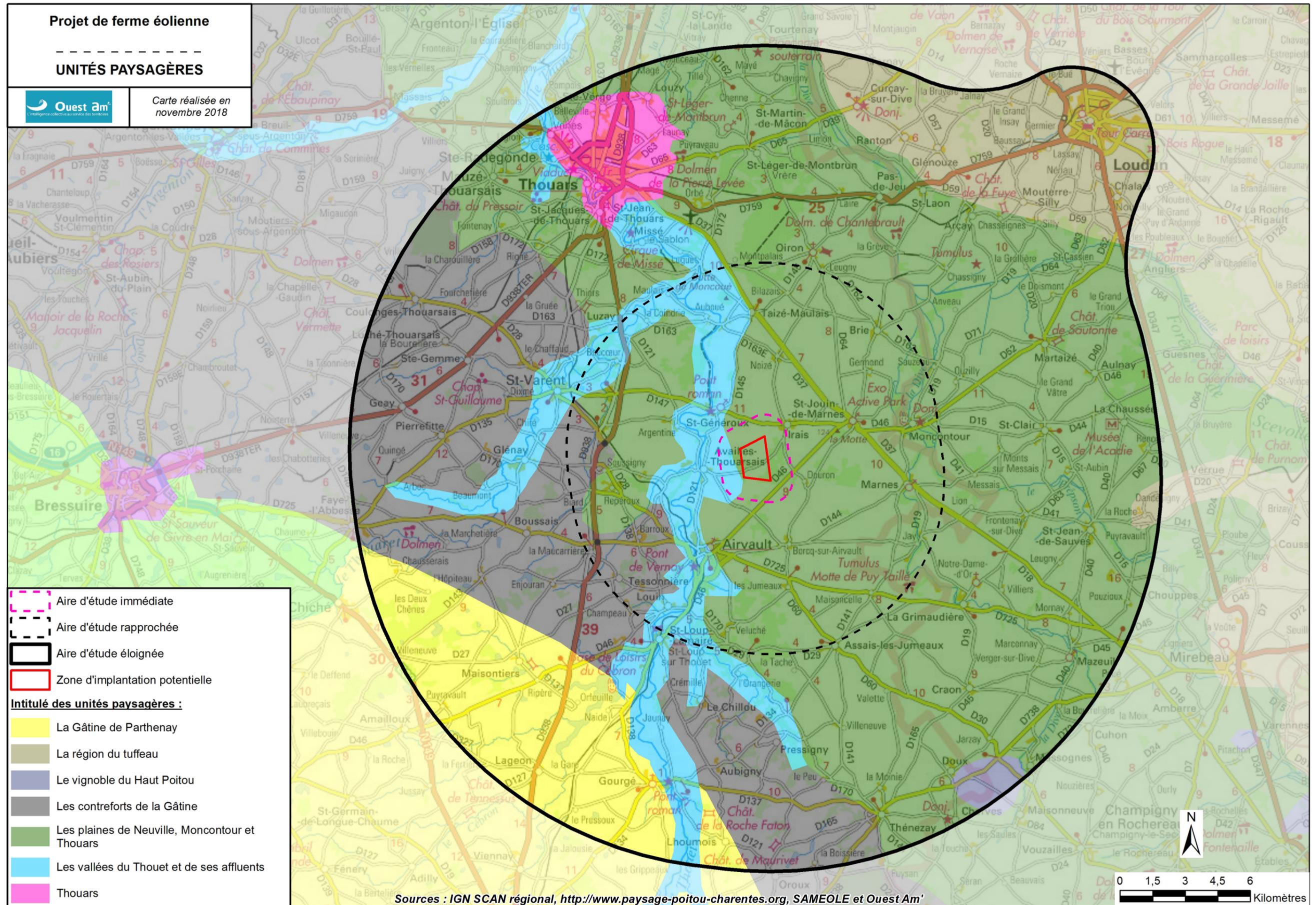
Sensibilité visuelle potentielle des plaines de Moncontour et Thouars vis-à-vis du projet éolien

- De larges ouvertures visuelles depuis les axes routiers.
- Des zones d’habitat souvent situées dans les vallées plus boisées (ripisylves, prés-bocagers...), moins exposées aux vues.
- De larges horizons visuels qui offrent un facteur d’échelle généralement favorable à l’intégration des projets éoliens.

Figure 4 : Plaine ouverte au sud de Noizé et bourg rural entouré de végétation



Carte 4 : Les unités paysagères



b) Les vallées du Thouet et de ses affluents

La vallée du Thouet constitue une entaille «verte et bleue» dans le plateau calcaire.

Jusqu'à Saint-Loup-Lamairé le cours supérieur de la vallée du Thouet s'inscrit dans le socle de roches anciennes, dans un paysage de bocage.

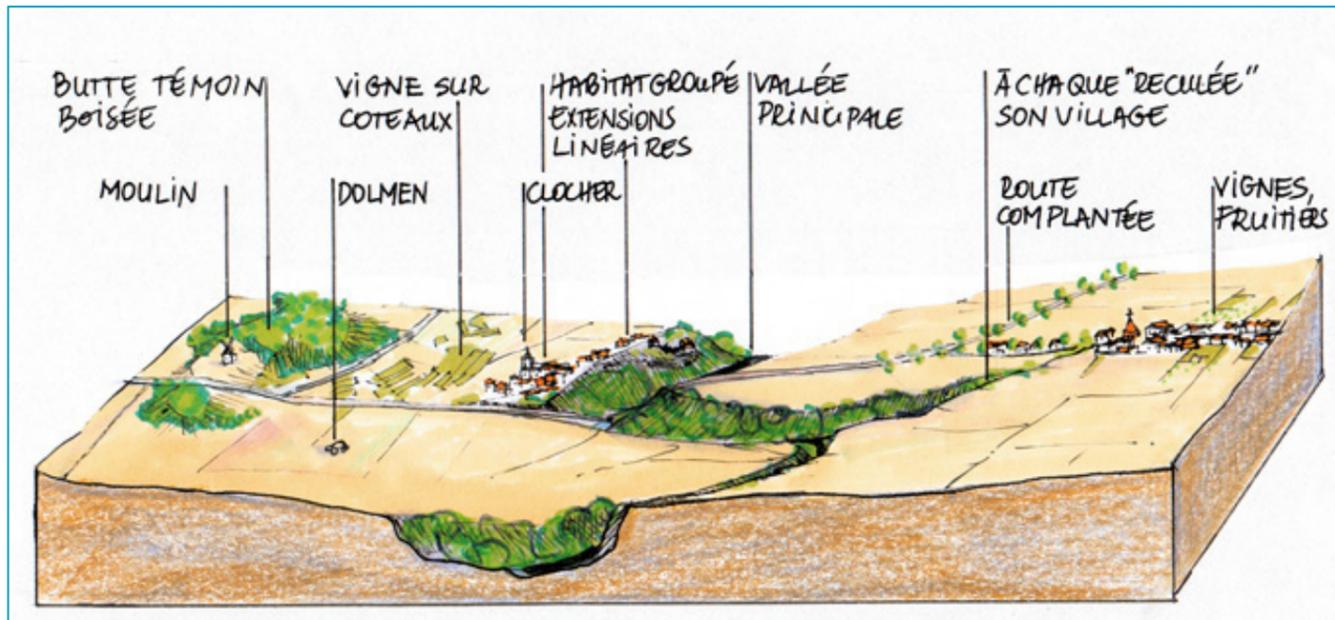
Dans la partie médiane du cours du Thouet (de Saint-Loup-Lamairé jusqu'à Thouars), la vallée est marquée par des falaises creusées dans la roche calcaire et des cirques (comme à Missé). Des boisements et des friches s'accrochent aux rebords des coteaux et instaurent comme des portes entre le territoire de vallée et celui des plaines alentour.

Thouars, site défensif établi sur la vallée du Thouet, présente des scènes d'une grande force paysagère, associant l'architecture aux reliefs vigoureux de la vallée.

Sensibilité visuelle potentielle des vallées du Thouet et de ses affluents vis-à-vis du projet éolien

- Des paysages souvent intimistes qui abritent les principales zones d'habitats et une majorité des sites patrimoniaux.
- Des liens visuels limités avec la plaine où s'implantera le projet éolien compte tenu d'une végétation souvent dense (pré-bocagers, ripisylves, peupleraies, bois et friches sur les coteaux...) associée à une topographie encaissée.

Figure 5 : Bloc-diagramme de l'unité paysagère «Vallée du Thouet»



Source : www.paysage-poitou-charentes.org

c) Les contreforts de la Gâtine³ et la Gâtine de Parthenay

Le passage vers le bocage et la Gâtine est très progressif : les différences de relief n'apparaissent pas brusquement et restent recouvertes par la matière du réseau de haies. Quant au passage vers les plaines, le contraste éventuel en est singulièrement gommé par l'interposition des vallées (Thouaret, Thouet...) qui creusent le secteur et apportent leurs ambiances spécifiques au contact des deux types de territoire.

Les plans d'eau trouvent ici les conditions idéales de leur implantation, et on les trouve en nombre.

Les haies constituent tant l'emblème que le principal élément de structuration de l'espace de ces unités paysagères.

Le bocage fait contraste avec la plaine par son réseau de haies, mais aussi par la répartition du bâti : aux villages fortement regroupés de la plaine s'oppose la dispersion des établissements humains du bocage. Les petites unités de ferme et des hameaux, les châteaux et les manoirs isolés, forment **une «poussière» bâtie très caractéristique**. Mais il faut rappeler le cloisonnement de l'espace, qui fragmente la perception en petites unités et camoufle une grande partie des établissements, protégés des regards par le réseau dense des haies... ce qui permet aux volumes récents nécessités par l'élevage, ou aux industries dispersées, de rester le plus souvent cachés derrière les écrans du bocage.

La dispersion du bâti occasionne un réseau dense de petites routes et d'innombrables chemins.

Sensibilité visuelle potentielle de la Gâtine et la Gâtine de Parthenay vis-à-vis du projet éolien

- Un habitat dispersé mais globalement bien protégé par le bocage,
- Des perceptions cloisonnées (vues courtes).

Figure 6 : Paysage vallonné et bocager de la Gâtine de Parthenay



³ Région formée de terrains peu fertiles, imperméables au niveau du sous-sol, à dominante siliceuse (donc à pH acide), peu propices à l'agriculture, convenant principalement à l'élevage de moutons et de chèvres.

d) La région du tuffeau

La présence de monuments funéraires et religieux en dehors des villes et villages caractérise les grandes plaines du tuffeau. Le petit patrimoine est très présent ; les moulins également sur les points hauts.

L'esprit angevin se ressent, notamment par la pierre de taille en tuffeau et en calcaire des constructions.

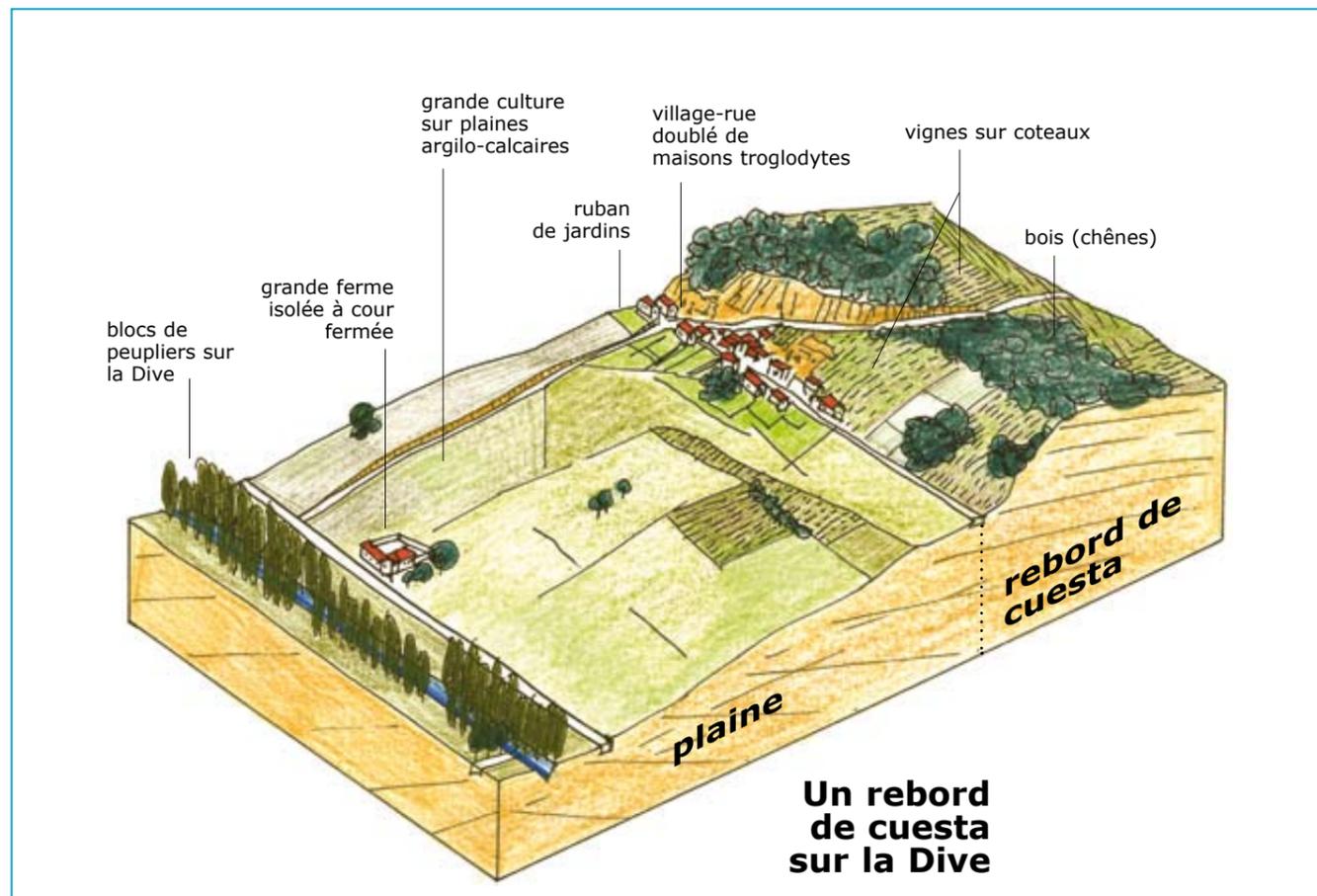
On observe un étagement des cultures : polycultures dans la plaine, vignes sur les coteaux aux abords des villages et boisements sommitaux sur les collines.

Loudun et Curçay-sur-Dive, s'inscrivent ici sur le rebord d'une cuesta⁴.

Sensibilité visuelle potentielle de la région du tuffeau vis-à-vis du projet éolien

- Des monuments (églises et cimetières notamment) isolés dans la plaine ouverte.
- Des villages parfois en situation de balcon sur le rebord de la cuesta.
- Vallée de la Dive bordée de nombreuses peupleraies qui ferment les vues.

Figure 7 : Bloc-diagramme d'un rebord de cuesta sur la Dive, dans la région du Tuffeau



<http://www.vienne.gouv.fr/content/download/14346/95385/file/Paysage%20Tuffeau.pdf>

⁴ Forme du relief dissymétrique constituée d'un côté par un talus à profil concave en pente raide et de l'autre par un plateau doucement incliné en sens inverse. Les cuestas se trouvent en bordure des bassins sédimentaires peu déformés.

Figure 8 : Vue sur la plaine de Thouars, depuis les coteaux de la région du tuffeau



1.2.4. Bilan des sensibilités générales des paysages de l'aire d'étude

Sur l'aire d'étude, se rencontrent 4 grands types de paysages qui conditionnent les perceptions :

- Un secteur de plaines avec vues ouvertes qui recouvre une grande partie de l'aire d'étude et dont l'échelle horizontale est globalement favorable à l'intégration des projets éoliens.
- Les paysages bocagers de la Gâtine, semi-éloignés à éloignés, situés à l'ouest et au sud-ouest, qui sont peu exposés aux perceptions visuelles vers le projet éolien en raison de vues courtes, cloisonnées.
- Au nord-est, les villages à flanc de coteaux du pays du Tuffeau qui offrent des vues «en balcon» peu filtrées mais cependant éloignées sur le paysage de la plaine.
- Enfin, les vallées (Thouet, Thouaret, Dive...) abritent fréquemment les villages et les éléments de patrimoine dans un contexte visuel généralement fermé par la topographie et/ou par la densité végétale.

1.2.5. Enjeux liés à l'habitat

Les plaines du Thouarsais possèdent un habitat très concentré. Ainsi, la population s'agglomère dans les chefs lieux de canton et quelques gros villages. Traditionnellement, les maisons d'habitation et les bâtiments agricoles tournent le dos à la rue et regardent vers le midi. Les murs, aveugles sur la rue, protègent de l'intrusion visuelle.

La Gâtine et ses contreforts (au sud et à l'ouest) se caractérisent par un habitat plus dispersé, dans un système bocager.

Sur le secteur rapproché du projet, l'habitat rural est très généralement regroupé en hameaux ou villages, le plus souvent situés près des cours d'eau et entourés de bocage.

a) Habitat proche

Les habitations riveraines les plus proches sont situées à au moins 900 mètres de la zone d'implantation potentielle du projet. Elles constituent les habitations de périphérie des bourgs voisins.

On note la présence d'une exploitation agricole (élevage de porcs), insérée dans une clairière des boisements, au lieu-dit la Garenne, à environ 400 mètres à l'est de la ZIP.

Les bourgs proches sont :

- Irais (203 hab. en 2017) : à environ 800 m, et avec une maison isolée au sud du bourg, à environ 900 m (près des boisements).
- Availles-Thouarsais (192 hab. en 2017) : à environ 1400 m. Quelques exploitations agricoles sont présentes à l'est du bourg (à environ 1100 à 1300 m).
- Saint-Généroux (362 hab. en 2017) : à environ 1900 m.

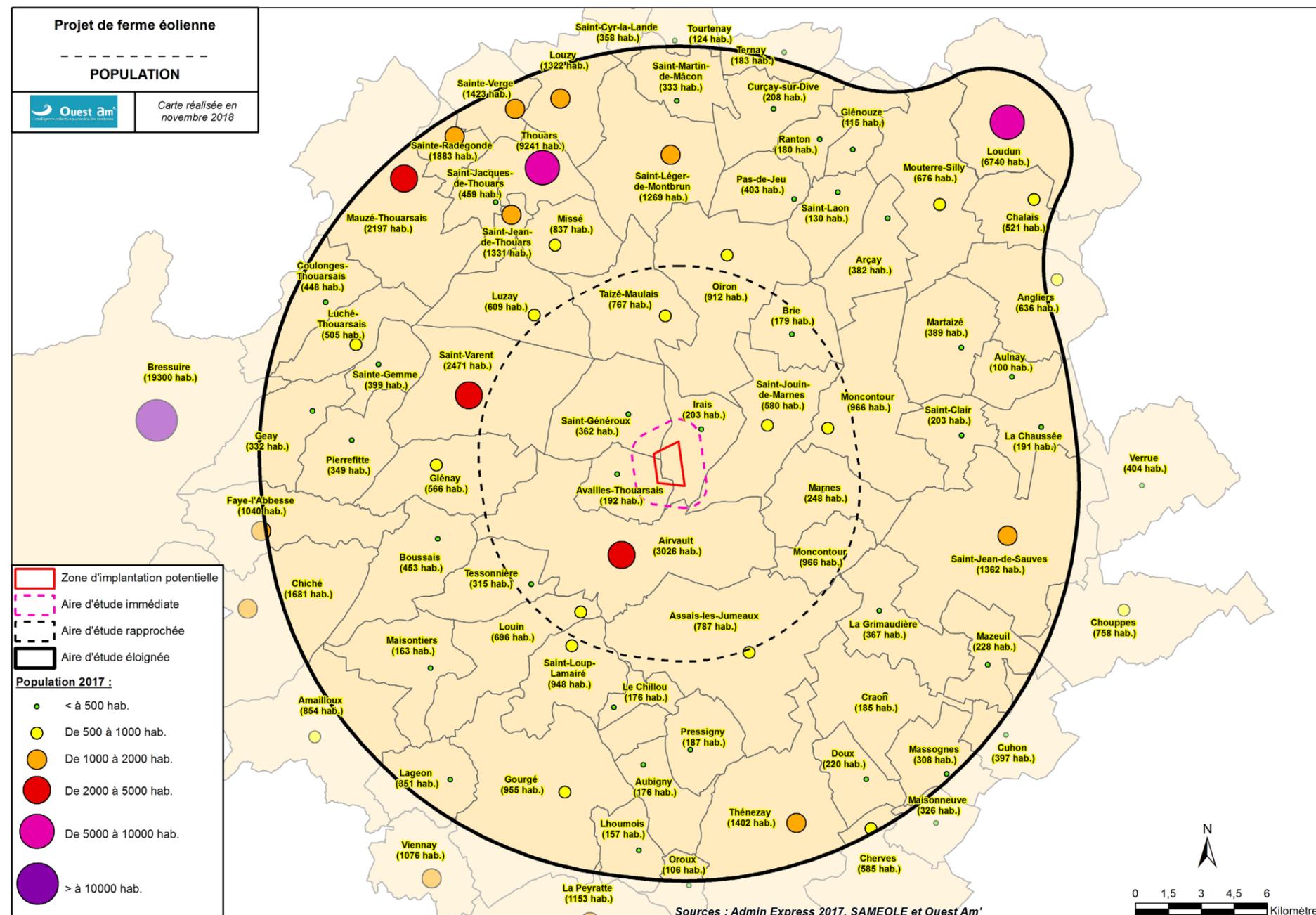
Il n'existe quasiment pas d'habitat dispersé en dehors des bourgs. Par contre, on observe à proximité de la vallée du Thouet, plusieurs villages secondaires : Monteil, Argentine, Piogé, le Déffend, le Grand Moiré... qui témoignent d'une plus forte concentration d'habitat près du cours d'eau.

Airvault avec environ 3 026 habitants (en 2017) constitue la principale agglomération de l'aire rapprochée, située dans la vallée du Thouet, à environ 3 km au sud-ouest de la ZIP.

b) Habitat éloigné

Au nord-ouest, à environ 13 km, Thouars est la principale agglomération de l'aire éloignée. Située sur la vallée du Thouet, cette ville d'Art et d'Histoire compte environ 9 241 habitants (en 2017).

Carte 5 : La population



1.2.6. Bilan des sensibilités générales vis-à-vis des zones d'habitat

Concernant les enjeux vis-à-vis des secteurs d'habitat, on retiendra en particulier que :

- Les trois bourgs les plus proches (Irais, Availles-Thouarsais et Saint-Généroux) sont très peu peuplés.
- L'aire rapprochée comprend essentiellement des petits bourgs ruraux de moins de 1 000 habitants, sauf Airvault qui compte environ 3 000 habitants.
- L'aire éloignée est également dominée par des petits bourgs ruraux.

1.2.7. Enjeux liés aux voies de communication

Les axes présents sur l'aire d'étude éloignée sont représentés ci-contre en fonction de leur Trafic Moyen Journalier Annuel (TMJA) selon les données de comptage des départements des Deux-Sèvres et de la Vienne.

Trafic très fort ; TMJA >10 000 véh./j

(en rouge sur la carte)

Seuls les axes principaux d'entrée et sortie de Thouars présentent un très fort trafic :

- Entrée sud de Thouars sur la D938.
- Entrée nord-ouest de Thouars, sur la traversée de Sainte-Radegonde (D759).

Trafic fort ; TMJA > 5000 véh./jr

(en orange sur la carte)

La D938 qui relie Thouars à Parthenay (au sud) constitue le principal axe structurant de l'aire d'étude.

Trafic modéré ; TMJA > 2000 véh./jr

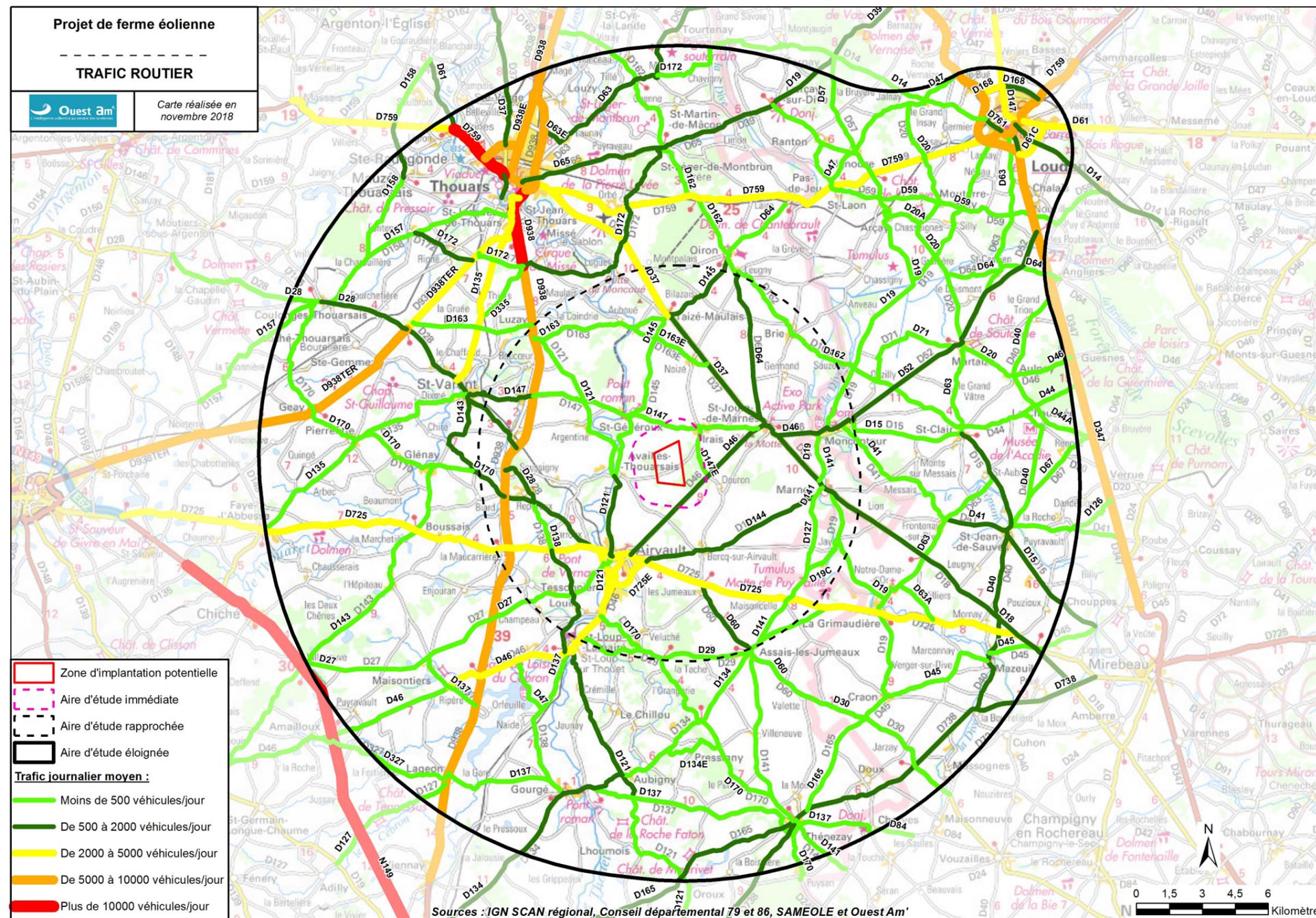
(en jaune sur la carte)

Plusieurs axes présentent un trafic modéré au départ de Thouars :

- La D938 ter qui relie Thouars à Parthenay
- La D135 qui relie Thouars à Saint-Varent
- La D37 qui relie Thouars à Taizé
- La D759 qui relie Thouars à Loudun
- La D725 qui relie d'est en ouest Faye-l'Abbesse à Mirebeau.

Les autres axes départementaux et communaux présentent un trafic faible à très faible (en vert sur la carte).

Carte 6 : Les principales voies de communication



1.2.8. Bilan des sensibilités générales vis-à-vis des voies de communication

Concernant les enjeux visuels potentiels depuis les axes routiers, on retiendra en particulier que :

- Les routes départementales n°37 et n°46 qui s'établissent non loin de la zone d'implantation potentielle, à l'est de cette dernière, sont des axes à faible trafic (TMJA > 500 veh. jour).
- Tous les axes routiers à trafic fort ou modéré sont situés en retrait par rapport au site d'implantation.
- La zone d'implantation du projet n'est sillonnée que par des axes très faiblement fréquentés de type voie communale ou chemin d'exploitation.

1.2.9. Principaux enjeux liés au tourisme

La richesse des sols et les protections naturelles des rivières ont permis très tôt une présence humaine sur ce secteur, ce dont témoignent de nombreux vestiges d'habitats préhistoriques ou datant de l'époque gallo-romaine.

Ce territoire souvent convoité, qui connut la domination anglaise, s'est enrichi au gré de son histoire mouvementée de nombreux éléments de patrimoine bâti tels qu'églises, châteaux, manoirs...

La ville de Thouars : ville d'art et d'histoire

Thouars est labellisée «Ville d'art et d'histoire» pour la richesse de son patrimoine historique et culturel, En cela, elle constitue un attrait touristique important, avec, en particulier, le château des Ducs de la Trémoille.

Le château d'Oiron : point fort du patrimoine du thouarsais

À mi-chemin entre Thouars et Loudun, le château d'Oiron, constitue un point fort du patrimoine touristique. Considéré comme le plus méridional des châteaux de la Loire, il fut la propriété de la célèbre Madame de Montespan. Il accueille le visiteur dans un cadre Renaissance, offrant une collection permanente d'art contemporain, enrichie d'expositions temporaires. L'Association des Amis d'Oiron, dans le but d'étendre l'art contemporain hors du château, a mis en place dans le village et ses alentours des parcours de découverte. Le village est labellisé en tant que «Petite cité de caractère».

La Vallée du Thouet : axe touristique majeur

Sillonnée par le GR 36, cette vallée est également le support d'un circuit touristique nommé «Le Thouet à vélo» qui fait partie de l'axe «Vélo Francette» qui relie la Normandie (depuis Ouistreham) à l'Atlantique (au niveau de la Rochelle).

En effet la vallée du Thouet concentre de nombreux attraits tels que : le patrimoine bâti de la ville de Thouars, les coteaux calcaires du cirque de Missé, le pont roman et l'église de Saint-Généroux, le château de Piogé, la ville d'Airvault (abbaye, château, halles, pont de Vernay...), Saint-Loup-sur-Thouet (maisons médiévales, château du Domaine de Saint-Loup...) et enfin la base de loisirs du Lac de Cébron.

Il est à noter qu'Airvault et Saint-Loup-sur-Thouet sont labellisés en tant que «Petites cités de Caractère».

La vallée de la Dive : une vallée d'intérêt patrimonial et naturel

La vallée de la Dive constitue également un axe touristique intéressant avec notamment le pont de la Reine Blanche à Curcay-sur-Dive, les nombreux dolmens et tumulus situés dans sa vallée, la base de loisirs du lac du Magne (au nord de Moncontour), le patrimoine bâti de la ville de Moncontour, le château de Retournay... et des richesses naturelles nombreuses.

Un réseau de sentiers (pédestres, équestres et/ou cyclables) nommé la «La Sente Divine» propose de multiples boucles de 10, 15, 20 et 25 kilomètres... autour de cette vallée.

Figure 10 : Château d'Oiron, dans la plaine de Thouars



<http://petitescitesdecaractere.com/fr/nos-petites-cites-de-caractere/oiron>

Figure 9 : Pont de la Reine Blanche, dans la vallée de la Dive



Figure 11 : Panneau touristique sur la Vallée du Thouet



1.2.10. Bilan des sensibilités générales vis-à-vis du tourisme

Concernant les enjeux vis-à-vis des sites touristiques, on retiendra principalement que :

- Les vallées du Thouet et de la Dive sont deux axes touristiques majeurs.
- Entre ces deux vallées, le château d'Oiron est un élément fort du patrimoine touristique de la région.

1.2.11. Le patrimoine protégé réglementairement

Certains des éléments de patrimoine parmi les plus visités ou les plus proches ont été cités et décrits précédemment.

Nous avons dressé ci-après la liste des éléments de patrimoine bâti (monuments historiques) ou ensembles bâtis et paysagers (sites inscrits et classés) faisant l'objet d'une protection réglementaire qui sont situés dans l'emprise de l'aire d'étude paysagère.

L'aire d'étude éloignée comprend une centaine de monuments et sites protégés. Leur concentration est plus forte sur la ville de Thouars (environ une quinzaine) et sur les vallées.

Particulièrement sur les secteurs nord et nord-est (région du Tuffeau), plusieurs édifices apparaissent isolés dans la plaine.

a) Monuments historiques protégés

Sur l'aire rapprochée (<8 km de rayon) sont recensés :

- 21 monuments historiques protégés (MH)

dont

- 12 monuments classés ou partiellement classés (MH ou MH+ISMH)

Le monument historique classé le plus proche du site est l'église de Saint-Généroux, situé à 2,1 km de la ZIP.

b) Sites classés / inscrits

Sur l'aire rapprochée (<8 km de rayon) sont recensés 2 sites protégés :

- Le site classé de la motte de Saint-Jouin de Marne, à 3,3 km
- Le site classé de la butte de Moncoué, à 6,4 km

Concernant le site classé de la Motte, le Recueil des sites classés et inscrits des Deux-Sèvres (DREAL Poitou-Charentes - 2012) indique :

«Il s'agit d'une colline naturelle dont les hommes se sont servis à différentes fins à travers les siècles [...]. Aujourd'hui, le site est entièrement boisé et le haut du relief est occupé par le château d'eau.»

Site historique qui offrait certainement une vue imprenable sur le village de Saint-Jouin, la campagne environnante et peut être des vues sur la butte et le donjon de Moncontour.

Aujourd'hui, l'intérêt paysager du site est faible (valeur historique et symbolique).»

c) Sites patrimoniaux remarquables (SPR ; anciennement AVAP ou ZPPAUP)

Sur le secteur du projet, il existe plusieurs sites patrimoniaux remarquables :

- SPR de Thouars
- SPR de Oiron
- SPR d'Airvault
- SPR de Saint-Loup-Lamairé

Figure 12 : L'église classée dans le bourg de Saint-Généroux



Figure 13 : Butte boisée nommée la Motte en bordure de la D46, au sud ouest de Saint-Jouin-de-Marnes



http://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Atlas_Deux_Sevres_Cahier_1_2_classes_cle111477.pdf

A noter : dans le tableau suivant, les monuments et sites protégés classés (protection réglementaire forte), situés dans un rayon de l'ordre de 10 kilomètres autour de la zone d'implantation du projet, ont été mis en évidence par une couleur orangée car ils constituent les éléments de patrimoine à fort enjeu (sachant qu'au delà d'une dizaine de kilomètres l'expérience sur ce type de projet démontre que les enjeux de covisibilités sont généralement nuls ou faibles).

Tableau 1 : Liste des monuments et sites protégés réglementairement

N° sur cartographie	Statut de Protection	Commune	Dpt	Dénomination (et superficie des sites classés ou inscrits)	Description des éléments protégés	Propriétaire et/ou gestionnaire	Distance en km (jusqu'à la zone d'implantation potentielle)
Aire rapprochée (< 8 km)							
1	MH	Saint-Généroux	79	Église Saint-Généroux	Édifice	Commune	2,1
2	ISMH	Saint-Généroux	79	Pont sur le Thouet	Pont	Département	2,2
3	ISMH	Availles-Thouarsais	79	Château de Piogé	Donjon, enceinte, chapelle, logis, communs	Privé	2,6
4	ISMH	Oiron	79	Dolmen	Dolmen	Privé	3,2
5	SC	Saint-Jouin-de-Marnes	79	La Motte (0,25 ha)	Colline boisée (de valeur symbolique et historique)	Non connu	3,3
6	MH	Oiron	79	Église Saint-Martin-de-Noizé	Édifice	Commune	3,4
7	MH	Airvault	79	Château d'Airvault	L'enceinte en totalité, avec ses tours, ainsi que le vestige de la barbacane et les sols du château	Privé	3,6
8	MH	Airvault	79	Ancienne abbaye	Édifice	Commune	3,6
9	MH	Saint-Jouin-de-Marnes	79	Ancienne abbaye	Église + Presbytère	Commune	4,2
10	MH	Airvault	79	Pont du Vernay	Pont	Commune	4,7
11	ISMH	Airvault	79	Logis de Barroux	Logis, communs, pigeonnier, chapelle, toiture	Privé	5,5
12	MH	Marnes	79	Église Saint-Jean	Édifice	Commune	6,1
13	ISMH	Moncontour	86	Maison dite de Coligny	Fenêtre	Privé	6,3
14	ISMH	Moncontour	86	Maison sur la rue du Presbytère	Remise	Privé	6,4
15	SC	Taizé	79	Butte de Moncoué (14,22 ha)	Butte	Non connu	6,4
16	ISMH	Marnes	79	Château de Retournay	Élévation, toiture	Privé	6,5
17	ISMH	Moncontour	86	Église Saint-Nicolas	Édifice	Commune	6,8
18	MH	Saint-Varent	79	Chapelle de Boucoeur	Édifice	Commune	6,9
19	MH	Moncontour	86	Château et église Notre-Dame	Donjon, vestiges du château et de l'église, décor	Privé/Commune	7,0
20	MH	Louin	79	Hypogée gallo-romain	Édifice	Commune	7,3
21	ISMH	Moncontour	86	Cimetière de Saint-Chartres	La croix hosannière	Commune	7,4
22	MH	Louin	79	Croix de cimetière	Croix	Commune	7,4
23	MH	Assais-les-Jumeaux	79	Tumulus	Tumulus néolithique	Privé	8,0
Aire éloignée (> 8 km)							
24	ISMH	Assais-les-Jumeaux	79	Église Saint-Martin	Clocher	Commune	8,2
25	MH	Saint-Loup-Lamairé	79	Domaine de Saint-Loup	Donjon, orangerie, canal, allée, pigeonnier, ferme, enclos, jardin, parc, pavillon, porte, clôture, logis,...	Privé/Commune	8,3
26	MH+ISMH	Saint-Loup-Lamairé	79	Maison dans la Grande Rue	Façade (pans de bois)	Privé	8,4

Abréviations utilisées : SC = Site Classé ; SI = Site Inscrit ; MH = Monument historique classé ; ISMH = Monument

N° sur cartographie	Statut de Protection	Commune	Dpt	Dénomination (et superficie des sites classés ou inscrits)	Description des éléments protégés	Propriétaire et/ou gestionnaire	Distance en km (jusqu'à la zone d'implantation potentielle)
27	ISMH	Saint-Loup-Lamairé	79	Maison au 7 rue Sainte-Catherine	Maison avec sa galerie sur cour	Privé	8,5
28	MH	Saint-Loup-Lamairé	79	Maison de bois dite Le Parquet	Maison entière	Privé	8,6
29	ISMH	Taizé	79	Dolmen E 134	Dolmen	Privé	8,6
30	MH	Oiron	79	Église Saint-Maurice	Édifice	Commune	8,8
31	ISMH	Missé	79	Château de Marsay	Façades et toitures, tour abritant la chapelle, pigeonnier, deux tours encadrant la poterne, poterne	Privé	8,9
32	MH	Oiron		Château d'Oiron	Le château et la cour d'honneur, les grilles et le parc	Privé/État	9,0
33	ISMH	Moncontour	86	Ferme des Tiveaux	Bâtiments composant la ferme	Commune	9,3
34	ISMH	Saint-Varent	79	Vieux Pont	Vieux Pont	Commune	9,6
35	ISMH	Luzay	79	Château de Thiors	Façades et toitures, éléments de décoration intérieure, quatre cheminées anciennes (au décor peint de la Renaissance)	Privé	9,7
36	ISMH	Glénay	79	Église	Édifice	Commune	10,0
37	MH	La Grimaudière	86	Église Notre-Dame-d'Or	Chœur, chapiteau	Commune	10,5
38	SI	La Grimaudière	86	Source de la Dive Mirbalaise (superficie non connue)	Source	Non connu	10,5
39	ISMH	La Grimaudière	86	Église Saint-Cybar	Édifice	Commune	10,5
40	MH+ISMH	Glénay	79	Château Glénay	Façades et toitures, le sol des parcelles, les piles du pont, logis, chapelle et pigeonnier	Privé	10,6
41	ISMH	Missé	79	Moulin	Moulin	Privé	10,7
42	MH	Saint-Laon	86	Dolmen de Chantebault	Dolmen	Privé	11,3
43	MH	Saint-Laon	86	Dolmen dit La Petite Pierre Levée	Dolmen	Privé	11,7
44	ISMH	Saint-Jean-de-Sauves	86	Église de Frontenay-sur-Dive	Édifice	Commune	11,8
45	MH	Sainte-Gemme	79	Chapelle Saint-Guillaume	Décor intérieur	Privé	12,4
46	ISMH	Arçay	86	Dolmen de Briande I	Dolmen	Privé	12,5
47	ISMH	Arçay	86	Dolmen dit Briande II	Dolmen	Privé	12,7
48	SI	Thouars, Saint-Jean-de-Thouars, Saint-Jacques-de-Thouars	79	Château de Thouars et ses abords (101,9 ha)	Château des ducs de La Trémoille et dépendances + une partie de la ville médiévale (fortifications) + vallée du Thouet avec ses ponts, ses prairies, ses peupleraies et sa rive gauche urbanisée...	Privé / Public	12,8
49	ISMH	Gourgé	79	Château d'Orfeuille	Château en totalité, communs, portail, pont, cour, terrasse, garde-corps	Privé	13,0
50	ISMH	Maisontiers	79	Château	Douves, logis, pont, communs, dépendance, mur de clôture, parc	Privé	13,2
51	ISMH	Craon	86	Église Saint-Michel	Édifice	Commune	13,3
52	MH	Thouars	79	Reste des anciens remparts Thouars	Fortification, enceinte	Commune	13,4
53	MH	Saint-Laon	86	Dolmen dit La Pierre-de-Verre	Dolmen	Privé	13,4
54	MH	Saint-Léger-de-Montbrun	79	2 Menhirs (lieux-dits la Pierre Levée et le Gras du Chien)	Menhirs	Privé	13,4

Abréviations utilisées : SC = Site Classé ; SI = Site Inscrit ; MH = Monument historique classé ; ISMH = Monument

N° sur cartographie	Statut de Protection	Commune	Dpt	Dénomination (et superficie des sites classés ou inscrits)	Description des éléments protégés	Propriétaire et/ou gestionnaire	Distance en km (jusqu'à la zone d'implantation potentielle)
55	MH	Thouars	79	Château des Ducs de la Trémoille	Édifice	Commune	13,5
56	MH	Thouars	79	Chapelle du château	Édifice	Privé	13,6
57	MH	Thouars	79	Immeubles aux abords du vieux pont	Façades, toitures	Privé	13,7
58	MH	Thouars	79	Immeuble, au 5 rue Porte-Maillot	Immeuble	Privé	13,7
59	MH	Thouars	79	Église Saint-Médard	Édifice	Commune	13,8
60	MH	Thouars	79	Tour du Prince de Galles	Édifice	Commune	13,8
61	SI	Curçay-sur-Dive	86	Le village (15,79 km ²)	Tout	Commune	13,8
62	MH	Thouars	79	Église Saint-Laon	Édifice	Commune	14,0
63	ISMH	Thouars	79	Hôtel des Trois Rois	Édifice	Privé	14,1
64	MH	Thouars	79	Tour du Prévôt	Édifice	Commune	14,1
65	MH	Thouars	79	Maison	Édifice	Privé	14,1
66	ISMH	Thouars	79	Hôtel de ville, ancienne abbaye Saint-Laon	Bâtiment conventuel, escalier, salle des mariages, décor intérieur, élévation	Commune	14,2
67	ISMH	Martaizé	86	Château de Sautonne	Façades et toitures du corps de logis avec les deux tours d'angle, logis, toiture	Privé	14,3
68	ISMH	Gourgé	79	Logis de la Chaussée	Logis, cheminée	Privé	14,3
69	ISMH	Thouars	79	Maison	Édifice	Privé	14,4
70	ISMH	Gourgé	79	Pont	Pont	Département	14,4
71	MH+ISMH	Thouars	79	Maison du Président Tyndo	Tourelle, salon, décor intérieur	Communauté de communes	14,4
72	MH	Thouars	79	Vieux pont et poterne	Poterne	Commune	14,6
73	MH	Gourgé	79	Croix de cimetière	Croix hosannière	Commune	14,8
74	MH	Gourgé	79	Église Saint-hilaire	Édifice	Commune	14,8
75	ISMH	Mauzé-Thouarsais	79	Château du Pressoir	Logis, communs	Privé	14,8
76	SI	Saint-Jacques-de-Thouars Sainte-Radegonde	79	Cascade de la Gouraudière ou du Pommier et partie de la Vallée du ruisseau de Coulonges en amont (16,87 ha)	Vallée encaissée au sein de la roche shisteuse et fortement boisée avec de nombreux escarpements rocheux. Site ouvert aux visiteurs (sentier aménagé).	Privé	15,1
77	ISMH	Curçay-sur-Dive	86	Pont de la Reine Blanche	Site archéologique	Commune	15,1
78	SI	Lhoumois	79	Château de la Rochefaton et son parc (40,03 ha)	Le site concerne le château de la Rochefaton, ses dépendances et son parc.	Privé	15,1
79	ISMH	Curçay-sur-Dive	86	Église Saint-Pierre	Édifice	Commune	15,3
80	ISMH	La Chaussée	86	Château de la Bonnetière	Pigeonnier	Privé	15,4
81	MH	Faye-l'Abbesse	79	Dolmen (au lieu-dit les Sornières ; la Pierre Levée)	Dolmen	Privé	15,6
82	ISMH	Lhoumois	79	Château de la Roche-Faton	Façades et toitures	Privé	15,7
83	ISMH	Geay	79	Église	Choeur, décor intérieur	Commune	15,7

Abréviations utilisées : SC = Site Classé ; SI = Site Inscrit ; MH = Monument historique classé ; ISMH = Monument

N° sur cartographie	Statut de Protection	Commune	Dpt	Dénomination (et superficie des sites classés ou inscrits)	Description des éléments protégés	Propriétaire et/ou gestionnaire	Distance en km (jusqu'à la zone d'implantation potentielle)
84	MH	Curçay-sur-Dive	86	Donjon	Fortifications	Privé	15,9
85	ISMH	Mazeuil	86	Chapelle funéraire	Chapelle et son enclos	Privé	15,9
86	MH	Mazeuil	86	Église Saint-Hilaire	Clocher	Commune	16,0
87	ISMH	La Chaussée	79	Église Notre-Dame	Édifice	Commune	16,5
88	ISMH	Lageon	79	Église de la Boissière-Thouarsaise	Édifice	Privé	16,5
89	ISMH	Angliers	86	Donjon de Saint-Cassien	Donjon	Privé	16,8
90	ISMH	Sainte-Verge	79	Château de la Forêt	Mur d'enceinte, pigeonnier, tour	Privé	16,8
91	MH+ISMH	Oroux	79	Château de Maurivet	Communs, cheminée, pavillon, escalier, élévation, logis, tour, toiture	Privé	16,9
92	ISMH	Gourgé	79	Pigeonnier du Fresne	Pigeonnier y compris son mécanisme	Privé	17,0
93	SI	La Peyratte Gourgé	79	Forge à Fer de la Meilleraye et ses abords (24,5 ha)	Site pittoresque dans la vallée du Thouet	Privé	17,4
94	MH + ISMH	Cherves	86	Château de Cherves	Donjon ; courtine ; tour ; porche	Privé	17,7
95	SC	Tourtenay	79	Pigeonnier et ses abords (superficie non connue)	Pigeonnier troglodytique	Privé	18,2
96	ISMH	Chalais	86	Église	Édifice	Commune	18,2
97	ISMH	Cherves	86	Moulin à vent	Le moulin à vent en totalité, ainsi que le sol de la parcelle	Association	18,4
98	ISMH	Cuhon	86	Château de la Bourmalière	Pigeonnier ; porche	Privé	18,4
99	ISMH	Tourtenay	79	Église Saint-Fort	Édifice	Commune	18,7
100	MH+ISMH	Ternay	86	Château de Ternay	Donjon ; chapelle ; tour ; écurie ; stalle ; cuisine	Privé	19,0
101	ISMH	Berrie	86	Manoir de Savoie	Manoir de Savoie	Privé	19,5
102	MH+ISMH	La Peyratte	79	Château du Payré	Chapelle ; charpente ; élévation ; toiture ; décor intérieur	Privé	19,5
103	SI	Amailloux	79	Château de Tenessus (5,8 ha)	Forteresse médiévale et ses abords	Privé	19,8

Abréviations utilisées : SC = Site Classé ; SI = Site Inscrit ; MH = Monument historique classé ; ISMH = Monument